



CLASSIQUES
GARNIER

Édition de PICCIOLA (Liliane), PASQUIER (Pierre), « La présente édition des textes et ses principes », *Théâtre*, Tome III, CORNEILLE (Pierre), p. 35-45

DOI : [10.48611/isbn.978-2-406-14286-7.p.0035](https://doi.org/10.48611/isbn.978-2-406-14286-7.p.0035)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2023. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

LA PRÉSENTE ÉDITION DES TEXTES ET SES PRINCIPES

Nous donnons les textes dans l'ordre choisi par Corneille pour leur première publication dans un volume collectif, en 1648.

ÉDITIONS DE RÉFÉRENCE ET INTERVENTIONS OPÉRÉES POUR L'ÉTABLISSEMENT DU TEXTE

C'est la première édition de chacun de ces textes dramatiques qui a été choisie. Elle a été donnée telle qu'elle se présentait au lecteur alors. Ce n'est donc qu'en annexe que nous avons fourni les Examens de chacune des pièces.

Chacun des éditeurs a fourni une version du texte qui lui a semblé la plus fidèle aux intentions de l'auteur lors de cette édition *princeps*, ainsi qu'aux habitudes de présentation d'un texte de théâtre au XVII^e siècle, mais aussi la plus lisible par un lecteur de notre époque, une interprétation étant parfois nécessaire. Dans leurs introductions respectives, ils ont signalé les erreurs manifestes qu'ils ont corrigées. Sur un certain nombre de points des modifications ont été appliquées systématiquement en matière d'orthographe et de ponctuation. On en trouvera la liste ci-dessous.

MODERNISATION DE L'ORTHOGRAPHE ET GRAPHIE

L'orthographe se révèle tantôt archaïque – plutôt moins, au reste, que d'autres textes de la même époque – tantôt fluctuante dans le texte. Nous l'avons systématiquement modernisée. Le tréma, la cédille, l'apostrophe ont été introduits et utilisés conformément à l'usage actuel. L'éventuel

« z » comme marque du pluriel a été remplacé par « s », et, dans les terminaisons verbales de la 2^e personne du pluriel, nous avons remplacé les « s » par « z » (comme, au reste, Corneille l'avait recommandé en 1663¹). Nous avons donné les formes verbales modernes notamment pour les premières personnes de l'indicatif des verbes « avoir » et « aller », remplaçant notamment « ay » par « ai » et « vay » par « vais », « voy » par « vois », ainsi que pour la 2^e personne de l'impératif. Toutefois certaines formes anciennes ont dû être maintenues pour conserver la rime : ces exceptions ont été signalées par les éditeurs-annotateurs.

Nous avons remplacé « encor » par « encore » quand la métrique le permettait.

Accentuation

Nous avons accentué les mots qui ne l'étaient pas et le sont aujourd'hui, notamment ceux qui présentaient un « e » intérieur, marqué par un circonflexe la disparition de certaines consonnes (ex : « empêcher » pour « empescher », « brûle », pour « brusle », « fût » pour « fust »), remplacé la plupart des « es » des syllabes initiales par « é » (ex : « écoute » pour « escoute », « étant » pour « estant »), supprimé des circonflexes quand un « e » a été rétabli ou dans les occurrences de participes passés en « û » ; nous avons donné systématiquement un accent circonflexe à « théâtre », qui n'en portait pas ; nous avons accentué le « u » de l'adverbe de lieu « où ».

Dissimilations

Les lettres i/j ont été dissimilées ainsi que u/v pour distinguer la valeur vocalique et la valeur consonantique.

Agglutinations / traits d'union

Partout nous avons supprimé les traits d'union pour constituer un seul mot, ou simplement agglutiné deux mots séparés, transformant « mal-gré », « puis que », « en fin », « la plus part », « bon-heur », « mal-heureux », « lors que », « long-temps », « bien tôt », « aussi tôt »,

1 Voir plus loin notre présentation de l'édition collective de son *Théâtre* cette année-là.

« si tôt », « par tout », « sur tout », « bon homme », « mal-traiter », « mal-aisé », « bien fait » et, lorsque le sens l'exigeait, « quoi que », en, respectivement, « malgré », « puisque », « enfin », « la plupart », « bonheur », « malheureux », « lorsque », « longtemps », « bientôt », « aussitôt », « partout », « surtout », « bonhomme », « maltraiter », « malaisé », « bienfait », « quoique ».

Nous avons, à l'occasion, supprimé les apostrophes marquant l'élosion des préfixes « re » et « de » et donné « rentre » pour « r'entre », « r'appelé » par « rappelé », « davantage » pour « d'avantage », etc.

Nous avons supprimé le trait d'union placé entre « très » et l'adjectif qui le suivait ainsi que dans « tout-beau ».

Nous avons introduit systématiquement des traits d'union d'enclise entre verbe et sujet inversé ainsi qu'entre les impératifs et les pronoms compléments d'objet ainsi que dans certaines expressions adverbiales comme « jusque-là » et « là-dessus ».

Nous avons procédé à des désagglutinations comme, dans *La Mort de Pompée*, et *La Suite du Menteur* sur « dès lors » transformé en « dès lors » respectivement aux v. 467, et 623 et dans *Le Menteur* sur « de quoi », transformé en « de quoi » au v. 1312.

Modifications aux implications phonétiques

Nous avons marqué imparfait et conditionnel par « ai »/« rai » et non pas « oi »/« roi », sauf quand la rime exigeait la forme ancienne.

Nous avons remplacé « un autre » par « une autre » quand une femme était désignée.

Sens et orthographe

Nous avons partout remplacé « conte » par « compte » quand le sens l'exigeait.

Graphie

Nous avons partout remplacé l'esperluette & par la conjonction de coordination « et », de même que nous avons fait disparaître partout le tilde ~ marquant la nasalisation pour introduire le « n » dans le mot.

Nous avons systématiquement donné « eh bien » pour « et bien », ainsi que « ha » pour « ah ».

Nous avons introduit des majuscules après toutes les ponctuations fortes, notamment après les points d'interrogation ou d'exclamation, où elles n'étaient jamais présentes. En revanche, après le point-virgule, nous avons transformé les éventuelles majuscules en minuscules.

Les majuscules à l'initiale de nombreux mots ont été remplacées par des minuscules. Nous ne les avons conservées que lorsqu'elles paraissent porteuses d'une signification particulière, c'est-à-dire dans le cas des mots qui désignent une divinité, une puissance supérieure, un régime, une fonction politique (exemples : Ciel, Enfer, Univers, Immortels, Monarque, Seigneur, Sire, Roi, Prince, République, Furie, Génie...)

Exceptions

Nous avons conservé certaines formes archaïques comme, parfois, « encor » afin d'éviter, pour des raisons de métrique et de rime, que le « e » final ne fût prononcé. Inversement, nous avons maintenu parfois la forme, possible alors, de la préposition « avecque(s) », de la préposition « jusques » afin que le vers comptât le nombre de syllabes requis. Pour des raisons de même espèce la forme verbale « die » ne pouvait être transformée systématiquement en « dise ».

PONCTUATION

Nous avons aussi souvent que possible respecté la ponctuation d'origine, qui peut dérouter le lecteur moderne car elle correspond en partie à des marques nécessaires à la diction des comédiens : cette ponctuation est plus rare que celle que nous utilisons de nos jours car elle tient fortement compte de la pause naturelle que constitue la fin d'un vers.

Pour ne pas heurter à l'excès le lecteur moderne cette ponctuation a toutefois été modifiée en certaines occasions. On a alors souvent suivi, lorsqu'elle différait, la ponctuation proposée par Corneille dans l'édition suivante, car il est vrai que d'assez nombreuses erreurs sont commises par les imprimeurs ; à défaut d'une correction trouvée dans cette édition ou dans une édition postérieure, les éditeurs ont procédé à des modifications selon les principes suivants.

Ajouts

Nous avons ajouté un point d'interrogation en fin de vers quand toute ponctuation manquait et que le sens l'exigeait.

Nous avons ajouté des points de suspension quand un personnage est interrompu et que toute ponctuation est absente.

Nous avons introduit des virgules pour séparer certains éléments d'une très longue énumération quand ils ne l'étaient pas, selon des considérations précisées pour chacune des œuvres.

Nous avons fait précéder et/ou suivre d'une virgule les appellatifs (noms propres, liens de parentés mais aussi abstractions) quand ils ne l'étaient pas. Nous avons procédé de même pour les adverbes « oui » et « non », les interjections, les incises.

Nous avons introduit des guillemets pour introduire une citation soit quand elle se distinguait du reste du texte par une graphie différente, soit lorsqu'elle ne n'en distinguait pas et se trouvait seulement précédée d'une virgule. Nous avons placé deux points avant les guillemets d'ouverture, sauf lorsqu'il ne s'agissait que d'un mot répété par un interlocuteur.

Nous avons placé entre virgules la mention d'une prise de parole (comme « dit-il », « dit-elle », « dis-je »).

Nous avons ajouté une virgule quand elle manquait pour marquer une légère pause après les appellatifs et après les interjections quand elles étaient suivies d'une tournure exclamative (dans les autres cas, nous faisons suivre les interjections d'un point d'exclamation).

Nous avons fait précéder et suivre l'adverbe « adieu » d'un point quand aucune ponctuation n'était présente, sauf quand il était suivi d'un appellatif; dans ce cas, nous avons opté pour la virgule.

Substitutions

Nous avons corrigé par trois points de suspension les quatre, voire les cinq points de suspension que nous avons pu trouver. Ainsi, pour *Cinna*, nous avons réduit à trois les quatre points de suspension que nous avons trouvés aux vers 335, 931, 979, 1073, 1371.

Nous avons introduit des points de suspension pour remplacer une virgule quand un personnage est interrompu par un autre ou par lui-même au sein d'une tirade (cas fréquent).

Nous avons remplacé la virgule par un point en fin de réplique, sauf en cas d'interruption par un autre personnage.

Nous avons remplacé la virgule par un point-virgule dans les longues tirades pour marquer le passage à une autre idée.

Nous avons remplacé la virgule terminant une phrase par un point d'interrogation quand le sens l'imposait.

Nous avons remplacé les deux points par un point d'interrogation quand le sens l'exigeait.

Nous avons remplacé la virgule précédant ou suivant l'adverbe « adieu » par un point sauf quand il était suivi d'un appellatif ; dans ce cas, nous avons maintenu la virgule.

Pour marquer le passage d'une phrase déclarative à une phrase exclamative, pour marquer le passage d'une phrase déclarative à une phrase interrogative, ou le simple passage à un autre ordre de considérations, nous avons remplacé la virgule par un point-virgule : pour *La Mort de Pompée* nous avons ainsi remplacé la virgule que nous avons trouvée à la fin des vers 44, 124, 130, 256, 686, 712, 740, 928, 978, 1087, 1154, 1222, 1378, 1534, 1594, 1606, 1647, 1650, 1682, 1694, 1736, 1761.

Nous avons remplacé le double point par un point-virgule pour éviter que deux phrases successives ne soient introduites par un double point (comme, concernant *Cinna*, dans l'Épître après « tout seul », « tout le monde », ou à la fin du vers 387), y compris quand nous avons introduit nous-même ce double point pour annoncer une citation (le changement opéré a été indiqué par une note) ; de même afin d'éviter une coupure trop forte pour nos habitudes, avant la conjonction de coordination « mais ».

Nous avons, rarement, remplacé la virgule par un point à la fin des vers pour marquer une plus forte pause quand le sens l'imposait absolument.

Suppressions

Nous avons supprimé la virgule

- quand elle séparait indûment le verbe de son sujet.
- quand elle séparait indûment le verbe de son complément d'objet.
- quand elle précédait un autre signe de ponctuation (comme une ouverture de parenthèse dans le texte de Montaigne donné par Corneille dans son édition de *Cinna*)

PRÉSENTATION

Nous avons donné l'ensemble du texte en caractères romains alors qu'il est en italiques. En revanche, nous avons donné en italiques les didascalies, fournies en caractères romains.

Nous avons par ailleurs introduit dans le corps des répliques les didascalies marginales.

Nous avons donné les lettres ou les poésies incluses dans les pièces en caractères plus petits.

Nous n'avons pas répété la mention de l'acte pour chaque scène quand elle était présente.

Nous avons supprimé le point qui suivait les noms des personnages dans les dialogues et dans la rubrique de scène et introduit une virgule avant l'éventuelle didascalie qui les suivait.

Nous avons conservé l'ordinal pour indiquer le numéro de la première scène de chaque acte.

ÉDITIONS UTILISÉES POUR FOURNIR LES VARIANTES

On a fourni, après les annexes concernant chaque pièce, la liste des variantes, certaines étant commentées en note ou dans l'introduction, afin que le lecteur puisse apprécier le travail effectué par Corneille sur ses textes. Celles-ci sont annoncées pour chacune des scènes par des appels de notes marqués de « a » à « z » afin de les distinguer des notes de bas de page. Le numéro des vers est rappelé dans la liste des variantes. Notons que ces dernières concernent exclusivement les éditions de chaque œuvre dans les recueils publiés du vivant de l'auteur.

Les éditions collectives collationnées pour les pièces de ce volume sont les suivantes :

- 1648. *Œuvres de Corneille*. [Première et] Seconde Partie. Imprimées à Rouen et vendues à Paris chez Augustin Courbé (avec Antoine de Sommerville et Toussaint Quinet). *In-12*. Privilège du Roi.

Un avis « Au Lecteur » précède le texte des pièces. Ce deuxième volume contient sept pièces : *Le Cid*, *Horace*, *Cinna*, *Polyeucte*, *La Mort de Pompée*, *Le menteur*, *La Suite du menteur*.

La lettre de Balzac sur *Cinna* est modifiée et tient compte de l'édition que le grand épistolier en a donnée dans le tome II de ses *Lettres choisies* en 1647.

- 1652. *Œuvres de Corneille*. [Première,] Seconde [et Troisième] Partie. Imprimées à Rouen et vendues à Paris chez Antoine de Sommaville (et Augustin Courbé ainsi que Toussaint Quinet). *In-12*. Privilège du Roi.

Les pièces de la première partie et de la seconde partie sont les mêmes que celles des éditions de 1648. La troisième partie contient trois tragédies : *Théodore*, *Rodogune* et *Héraclius*.

- 1654. *Œuvres de Corneille*. Première et Seconde [et Troisième] Partie. Imprimées à Rouen et vendues à Paris chez Augustin Courbé. *In-12*. Privilège du Roi.

Les pièces de la première partie et de la seconde Partie sont les mêmes que celles des éditions de 1644 et 1648. La troisième partie contient cette fois sept pièces.

- 1655. *Œuvres de Corneille*. Première et Seconde [et Troisième] Partie. Imprimées à Rouen et vendues à Paris chez Louis Chamhoudry. *In-12*. Privilège du Roi.

Le contenu de chacune des parties est quasiment identique à celui de l'édition de 1654.

- 1657. *Œuvres de Corneille*. Première et Seconde [et Troisième] Partie. Imprimées à Rouen et vendues à Paris chez Guillaume de Luyne. *In-12*. Privilège du Roi.

Même contenu dans chaque partie qu'en 1655 et 1656. Une quatrième partie recèle quatre comédies de Thomas Corneille.

- 1660. *Le Théâtre de P. Corneille, revu et corrigé par l'auteur*. Partie I, II [et III]. Imprimé à Rouen par Laurens Maurry et vendu à Paris chez Augustin Courbé et Guillaume de Luyne. Frontispice gravé. Privilège du Roi.

Le format a changé puisque l'on a affaire à une édition *in-8*. Les dédicaces et avis « Au lecteur » ont disparu.

Le second volume contient le *Discours de la tragédie*, les Examens de chacune des huit pièces contenues dans le volume, puis le texte des pièces : *Le Cid*, *Horace*, *Cinna*, *Polyeucte*, *Pompée*, *Théodore*, *Le menteur*, *La Suite du menteur*. Corneille a choisi d'assembler ses tragédies et réservant les comédies pour la fin du volume.

Le troisième volume contient sept nouvelles tragédies.

Chacune des pièces bénéficie d'une gravure alors que les éditions séparées n'en offrent qu'à partir de 1640. Ces gravures sont cependant de moins bonne qualité que celles des premières éditions.

- 1663. *Le Théâtre de P. Corneille, revu et corrigé par l'auteur*. Partie I et II. Imprimé à Rouen par Laurens Maurry et vendu à Paris chez Augustin Courbé et Guillaume de Luyne (ainsi que Thomas Jolly et Louis Billaine). L'achevé d'imprimé datant du 22 décembre 1663, l'impression se poursuit en 1664.

Il s'agit d'un grand *in-folio*, consécration d'une œuvre.

Corneille précise dans l'avis « Au lecteur » : « ces deux volumes contiennent autant de pièces de théâtre que les trois que vous avez vus ci-devant imprimées *in-octavo*. Ils sont réglés à douze chacun les autres à huit ».

Il consacre un avis « Au lecteur » à l'orthographe, réfléchissant particulièrement aux deux graphies du « s », à l'accentuation de « e » et aux doubles « l ».

Le premier volume contient le *Discours de l'utilité et des parties du poème dramatique*, les Examens des douze pièces du volume puis leur texte. Les pièces sont les suivantes : *Mélite*, *Clitandre*, *La Veuve*, *La Galerie du Palais*, *La Suivante*, *La Place Royale*, *Médée*, *L'illusion comique*, *Le Cid*, *Horace*, *Cinna*, *Polyeucte*.

Le deuxième volume contient le *Discours de la tragédie*, les Examens des douze pièces du volume, *Pompée*, *Le menteur* (p. 54 à 106), *La Suite du menteur*, *Rodogune*, *Théodore*, *Héraclius*, *Andromède*, *Don Sanche d'Aragon*, *Nicomède*, *Pertharite*, *Œdipe*, *La Toison d'Or* puis leurs textes, donnés, comme les titres, dans l'ordre des représentations, et enfin le *Discours des trois unités*.

- 1664. *Le Théâtre de P. Corneille, revu et corrigé par l'auteur*. Partie I, II, [III et IV]. Imprimé à Rouen, et vendu à Paris chez Guillaume

de Luyne, Thomas Jolly, Louis Billaine. Privilège du Roi. *In-8*, comme en 1660.

Les pièces contenues dans chacun des trois premiers volumes sont les mêmes que dans les deux premiers de l'édition *in-8* de 1660, avec toutefois la présence de *La Toison d'Or* dans le troisième volume. Dans le deuxième, *Théodore*, au lieu d'être placée après *Pompée*, se trouve après *La Suite du Menteur*.

Mêmes frontispices qu'en 1660.

Le quatrième volume contiendra *Sertorius*, *Sophonisbe* et *Othon*. Il paraîtra en 1666.

- 1668. *Le Théâtre de P. Corneille. Revu et corrigé par l'auteur*. Partie I, II, [III et IV]. Imprimé à Rouen, et vendu à Paris chez Guillaume de Luyne (avec Thomas Jolly, et Louis Billaine). *In-12*. Privilège du Roi.

Les huit pièces contenues dans chacun des deux premiers volumes sont les mêmes que dans les deux premiers de l'édition de 1664, les œuvres qui nous intéressent ici figurant dans le deuxième. Le troisième volume est identique également au troisième de 1664. Le quatrième volume contient cinq tragédies.

- 1682. *Le Théâtre de P. Corneille. Revu et corrigé par l'auteur*. Partie I, II, [III et IV]. Imprimé à Rouen, et vendu à Paris chez Guillaume de Luyne (ainsi que, par accord, Étienne Loyson et Pierre Trabouillet). *In-12*. Privilège du Roi.

Huit pièces par volume. Les pièces contenues dans chacun des trois premiers volumes sont les mêmes que dans les deux premiers de l'édition de 1664, celui qui nous concerne restant le deuxième. Le dernier contient cette fois huit tragédies.

Cette édition est souvent fautive.

LES ANNEXES

On trouvera dans les annexes afférant à chaque œuvre les éléments que Corneille a ajoutés au texte de ses pièces dans leurs éditions collectives, notamment les *Examens* de chacune des pièces qu'il a placés en tête des volumes de son *Théâtre* en 1660, la lettre de Guez de Balzac sur *Cinna*, et, au sujet de certaines des pièces du volume, les commentaires que recèlent les *Discours*, voire les *Examens* afférant à d'autres pièces (édition de 1660).